

Depuis novembre 2017, les formalités de demande de certificat d'immatriculation, anciennement appelé « carte-grise », se font uniquement en ligne. Il est possible de les faire:

- via le site de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- auprès de garagistes agréés par la préfecture en cas de difficulté dans la numérisation de ces démarches : Trouvez un garage automobile en Haute-Vienne sur <https://www.vroomly.com/garage-87/>

Pour connaître le coût moyen d'une carte grise et se mettre à l'abri des arnaques, vous pouvez vous référer au guide informatif sur <https://www.vroomly.com/blog/quel-est-le-prix-dune-carte-grise/>

Retrouvez comment faire pas à pas votre carte grise : <https://www.courroie-distribution.fr/blog/comment-faire-une-carte-grise/>